

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2018

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 17 juillet 2018, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
M. Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3  
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

Mme Josée Larocque, directrice générale par intérim  
M<sup>e</sup> Daniel Martineau, greffier  
M<sup>e</sup> Olivier Trudel, greffier adjoint

---

### PROCÈS-VERBAL

---



#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 32, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



#### AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal du greffier adjoint voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.



2018-320

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié :

Points ajoutés :

- Greffe – Dépôt du certificat du greffier adjoint relatif à l'ouverture du registre concernant le *Règlement n° 2018-567 modifiant le Règlement 2001-1320 Règlement d'emprunt/aqueduc/section ouest du chemin du Roy et le Règlement n° REGVSAD-2008-113 modifiant le Règlement d'emprunt portant le numéro 2001-1320*
- Greffe – Servitude d'aqueduc – Lot 5 464 396

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



#### DÉPÔT DE DOCUMENT



**DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER ADJOINT RELATIF À L'OUVERTURE DU REGISTRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT N° 2018-567 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2001-1320 RÈGLEMENT D'EMPRUNT/AQUEDUC/SECTION OUEST DU CHEMIN DU ROY ET LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2008-113 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT PORTANT LE NUMÉRO 2001-1320**

Le greffier adjoint dépose le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le *Règlement n° 2018-567 modifiant le Règlement 2001-1320 Règlement d'emprunt/aqueduc/section ouest du chemin du Roy et le Règlement n° REGVSAD-2008-113 modifiant le Règlement d'emprunt portant le numéro 2001-1320.*



## PROPOSITIONS



### 2018-321

#### **GREFFE – VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 6 160 233 – KENWORTH QUÉBEC INC. – PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre d'achat de Kenworth Québec inc. d'une partie du lot 6 160 233 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, datée du 12 juillet 2018 dont copie est jointe au mémoire;

DE vendre une partie du lot 6 160 233 d'une superficie approximative de 17 661 m<sup>2</sup> (190 101 p<sup>2</sup>), à Kenworth Québec inc. au prix de 5,00 \$/p<sup>2</sup> soit pour un montant de 950 505 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat;

Ladite partie du lot 6 160 233 est bornée au sud-est par le lot 6 160 232, au sud-ouest par le lot 5 456 576, étant la rue de Singapour, au nord-ouest par le résidu du lot 6 160 233 et au nord-est par la Ville de Québec. Le terrain aura 400 pieds linéaires de façade sur la rue de Singapour, calculés à partir du lot 6 160 232. Ladite partie sera ultérieurement connue sous le numéro 6 266 930;

DE joindre à la résolution le certificat de la trésorière attestant le prix de revient de l'immeuble à 2,92 \$/m<sup>2</sup>;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer l'acceptation de l'offre d'achat et l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



### 2018-322

#### **GREFFE – VENTE DU LOT 5 759 680 – SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VEYLIN – PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre d'achat de la Société en commandite VeyLin du lot 5 759 680 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, datée et signée par le promettant-acheteur le 16 juillet 2018, dont copie est jointe au mémoire;

DE vendre le lot 5 759 680 d'une superficie de 32 642,5 m<sup>2</sup> (351 360 p<sup>2</sup>), à la Société en commandite VeyLin, au prix de 4,50 \$/p<sup>2</sup> soit pour un montant de 1 581 120 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat;

DE joindre à la résolution le certificat de la trésorière attestant le prix de revient de l'immeuble à 2,92 \$/m<sup>2</sup>;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer l'acceptation de l'offre d'achat et l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



### 2018-323

#### **GREFFE – ACQUISITION D'UN TERRAIN AVEC AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT – LOGISCO**

CONSIDÉRANT QUE les négociations qui ont eu lieu avec le Groupe G. P. et Logisco pour l'acquisition au montant de 270 000 \$ et que son aménagement est une transaction intervenue entre les parties pour régler un litige.

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente et de servitude de passage et de stationnement réciproque par laquelle la Ville acquiert de 9320-1473 Québec inc. le lot 5 799 559, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, au prix de 270 000 \$, le tout selon le plan d'implantation joint au mémoire. De plus, la servitude de passage devra relié par les aires de circulation les deux fonds servant établis par l'acte de servitude publié au registre foncier le 6 octobre 2016 sous le numéro 22660376. Le fond servant de ce dernier acte, en front de la Route 138, devra être corrigé si requis par les travaux de réaménagement de l'accès à la Route 138;

Le lot cédé comptera 17 cases de stationnement et Logisco s'engagera à l'acte à réaménager l'accès du stationnement à partir de la Route 138 et à paver quatre cases de stationnement appartenant à la Ville, sauf si les travaux sont déjà réalisés à la satisfaction des parties avant la vente, le tout selon les plans identifiés « espace J » joints au mémoire;

QUE les fonds nécessaires soient puisés dans le *Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2010-201 au montant de 1 452 500 \$ pour la Place des Générations* et la différence dans le budget de fonctionnement;

QUE les arbres de l'écran végétal devront avoir un diamètre de 100 mm/dhp;

D'abroger la résolution RVSAD-2015-8373, relative à l'acquisition d'un terrain avec aménagement d'un stationnement, adoptée le 18 mars 2015.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2018-324**

**GREFFE – SERVITUDE D'AQUEDUC – LOT 5 464 396**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'établir une servitude réelle et perpétuelle relative au maintien, remplacement et entretien d'une conduite d'aqueduc contre le lot 5 464 396 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, propriété de la Ville en faveur du lot 5 456 576 (rue de Singapour) audit cadastre, propriété de La Ville;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer l'acte de servitude pour et au nom de la Ville. L'acte pourra contenir toutes clauses usuelles à une servitude.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2018-325**

**GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – APPEL D'OFFRES N° APO-2018-011 RELATIF AU PROJET DE DÉMOLITION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels relatif au projet de démolition du Centre communautaire Jean-Marie-Roy, appel d'offres n° APO-2018-011, à Les Services EXP. inc. pour une somme forfaitaire de 49 140,00 \$ plus taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés dans le budget de fonctionnement de la Ville sous le numéro de projet PM18-321-001.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**





**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**



**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 05.

  
Sylvain Juneau, maire

  
Daniel Martineau, greffier